

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEGIPA AVENIR

Code ISIN : FR0007005830

FIA soumis au droit français

Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales

L'objectif est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de cinq ans en recherchant à tout moment l'optimisation du couple risque/performance par une adéquation diversifiée d'actifs composée d'actions françaises et/ou internationales, gérés de manière discrétionnaire par le gestionnaire.

Du fait de la stratégie de gestion du FCP, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce fonds.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire.

La sélection des actions, principalement des actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne, appartenant ou non à la zone euro, en Amérique du nord, a pour principaux critères la compréhension du métier, la qualité des dirigeants et la valorisation de la société.

Les critères de valorisation et de rentabilité sont appréhendés selon une approche privilégiant l'analyse financière au travers des ratios habituels (Price Earning, Price Cash Flow, valeur d'entreprise sur chiffre d'affaires, marge nette, rendement, ...) appréciés selon le secteur d'activité des sociétés émettrices. L'exposition au risque action sera comprise entre 50 % à 100 % de l'actif.

La pondération des supports d'investissement spécialisés sur les actions de pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif du fonds.

A titre accessoire, le FCP pourra également être investi et/ou exposé sur un ou plusieurs marchés asiatiques.

Dans le cadre de la gestion de ses liquidités, le FCP peut être investi à hauteur de 40 % maximum de son actif en obligations et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats, de la zone euro.

Le FCP étant éligible aux contrats d'assurance vie investis en actions défini à l'article 125 OA I du code général des Impôts, modifié par l'article 39 de la loi n°2004-1484 du 30 décembre 2004, il est investi en permanence à 50 % minimum en actions françaises.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers dérivés.

Le FIA a opté pour la capitalisation des revenus (actions de capitalisation).

Par ailleurs, l'actif du fonds pourra être investi au maximum à 50% en OPCVM / FIA.

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les mardis à 16 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : FRANCE et pays de l'OCDE

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,				A risque plus élevé,		
←				→		
rendement potentiellement plus faible				rendement potentiellement plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7
<p>Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque". Le FIA présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux. Le FIA n'est pas garanti en capital.</p>						
<p>Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur : <u>Risque de crédit</u> : il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance. <u>Risque de change</u> : Il existe un risque de baisse des devises d'investissement ou d'exposition par rapport à la devise de référence du portefeuille. <u>Risque de gestion discrétionnaire</u> : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.</p>						

FRAIS

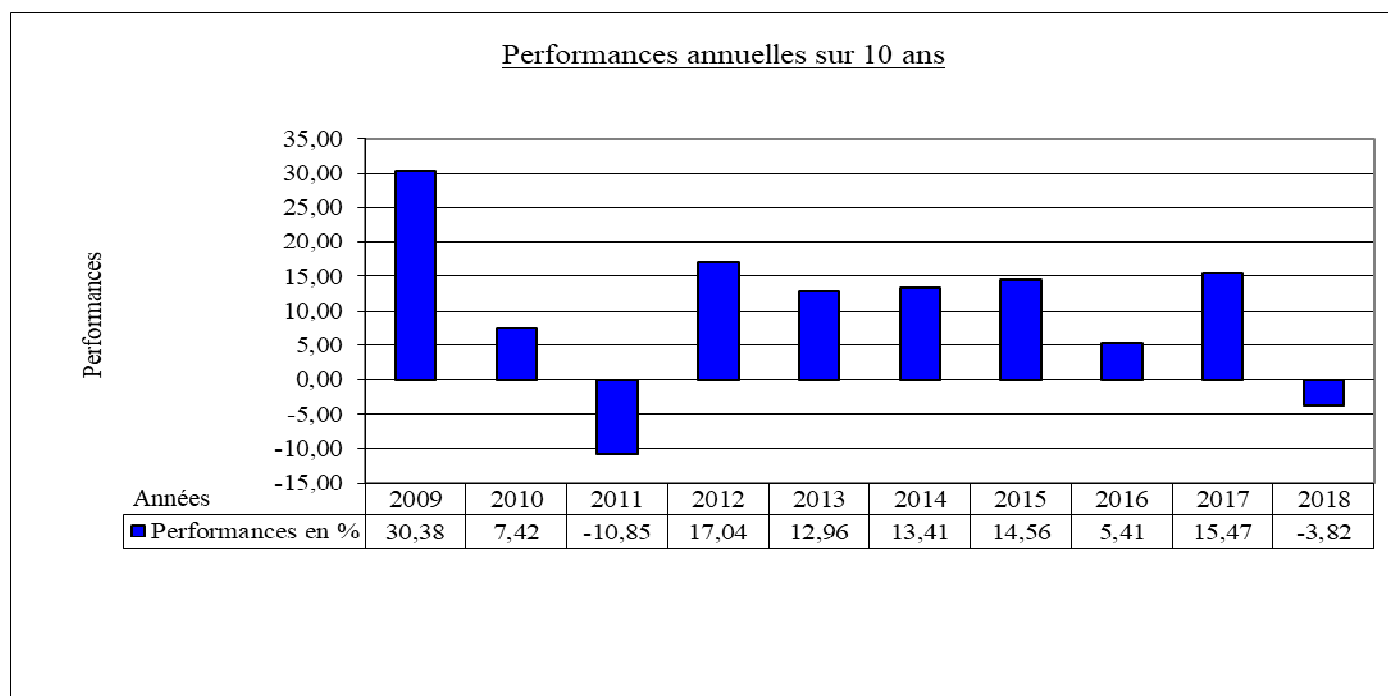
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de le FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	0%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0%	

Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	1,67%	Les frais courants sont fondés sur le pourcentage des frais de gestion maximum, tel que précisé dans le Prospectus. Le pourcentage indiqué est fondé sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

PERFORMANCES PASSÉES



Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de ce FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

L'indicateur de référence est présenté dividendes réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BANQUE SAINT OLIVE.

Le prospectus, le DICI, les rapports annuels et semi-annuels sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06 ou à l'adresse électronique suivante : Lyon@bsosoc.com.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de SAINT OLIVE GESTION ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 février 2019.**